

LA POLITIQUE DE L'URBANISME DURABLE DE LAVAL





ÉvoluCité est une démarche municipale qui vise à aménager et à développer le territoire selon une approche basée sur l'urbanisme durable. Le premier jalon de cette démarche qui s'échelonne sur plusieurs années est l'adoption par la Ville de la Politique de l'urbanisme durable de Laval. Celle-ci comprend une vision, des orientations et des engagements de la fonction publique municipale à l'égard de l'aménagement du territoire. Elle s'accompagne de fiches qui présentent des exemples de planification détaillée et de concepts d'aménagement pour des secteurs clés de Laval, et qui contribueront à développer une ville durable : une ville *ÉvoluCité*.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	7
Une ville en constante évolution	8
Les enjeux	10
Nos inspirations	12
Notre vision <i>ÉvoluCité</i>	14
1. Favoriser le transport en commun et les déplacements actifs	15
2. Optimiser la densité du cadre bâti et l'utilisation du territoire	16
3. Privilégier la mixité des fonctions urbaines	16
4. Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la zone agricole	16
5. Assurer la qualité du cadre bâti et du design urbain	19
6. Prévoir des aménagements respectueux de l'identité du milieu	19
Nos engagements <i>ÉvoluCité</i>	20
1. Coordonner l'urbanisme durable à Laval	21
2. Planifier en priorité le développement des secteurs clés de la ville	22
3. Investir dans le domaine public	25
4. Intégrer les citoyens et les partenaires dans la démarche	26
Vers un équilibre urbain	29
Références des notes dans le texte	32
Mot du directeur général et remerciements	33
Sources iconographiques et production	34





UNE VILLE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

En 1965, les 14 municipalités présentes sur l'île Jésus sont fusionnées lors de la création d'une seule grande municipalité : la Ville de Laval. La Ville compte alors 196 000 citoyens répartis sur son vaste territoire, d'une superficie de 245 km². Depuis sa création, la Ville de Laval n'a cessé de se développer et d'évoluer pour répondre aux besoins de sa population, qui est passée, en 2011, à 400 000 citoyens.

Période 1965-1989 : le développement

Au plus fort de son urbanisation, la ville se développe sur un modèle traditionnel de banlieue orienté vers les déplacements automobiles et la maison unifamiliale. C'est ainsi qu'ont été aménagés les quartiers résidentiels et les grands axes routiers qui forment aujourd'hui l'image lavalloise.

Période 1990-2006 : la consolidation

Dès les années 1990, Laval amorce une phase de consolidation des milieux développés. Ainsi, les grands axes routiers sont complétés, et les espaces laissés vacants dans les milieux existants accueillent de nouvelles constructions. Plusieurs interventions de revitalisation sont aussi réalisées dans les quartiers les plus anciens.

Les types d'habitations se diversifient. On voit apparaître des habitations plus denses et spécialisées, qui répondent aux besoins de plus en plus diversifiés de la population (résidences pour personnes âgées, condos, etc.). La réglementation municipale est modifiée de façon à assurer une insertion harmonieuse des nouvelles constructions dans les milieux existants (ex. : Plan d'implantation et d'intégration architecturale).

Cette période de consolidation concorde aussi avec la volonté d'aménager le territoire d'une autre façon, notamment afin de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels et la zone agricole permanente.

Depuis 2007 : l'optimisation

En 2007, le prolongement du métro vers Laval marque un point tournant dans l'évolution de la ville. En effet, l'arrivée du métro à Laval est l'occasion de repenser l'aménagement des secteurs qui bordent les stations de métro pour en faire des milieux de vie plus denses, plus agréables, orientés vers les déplacements actifs et le transport en commun.



LES ENJEUX

Une population de plus en plus diversifiée

Selon l'Institut de la statistique du Québec, la population lavalloise s'établira à près de 480 000 personnes en 2031, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2006¹. En 2031, le profil démographique aura aussi changé :

- La population comptera plus de personnes âgées et de citoyens issus de l'immigration;
- Il y aura en moyenne de moins en moins de personnes par ménage;
- La population continuera d'être diversifiée, tout comme ses besoins pour se loger, se déplacer, travailler et consommer.

Un environnement à protéger

Au cours des prochaines années, les Lavallois auront à relever d'importants défis sur le plan environnemental, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui contribuent aux changements climatiques. À Laval, 57 % des émissions de GES sont dues au transport². Il va sans dire qu'un questionnement et des mesures concrètes sur nos modes de déplacement s'imposent.

La préservation des milieux naturels fait aussi partie des défis des prochaines années. Actuellement, 4,8 % de notre territoire est ainsi protégé, et Laval s'est donné comme objectif d'augmenter cette proportion à 9 %³.

De plus, afin d'assurer l'intégrité de la zone agricole permanente, qui représente 29 % de la superficie du territoire, le développement devra se concentrer dans la zone urbaine. La zone agricole constitue une spécificité lavalloise importante : on y pratique une agriculture périurbaine qu'il importe par ailleurs de dynamiser.

Des ressources à optimiser

Sur le plan économique, la Ville devra s'attaquer à d'autres enjeux importants pour maintenir une offre de services de qualité. En ce qui concerne les infrastructures, des investissements doivent être faits dans les quartiers les plus anciens de la ville pour assurer leur réhabilitation. Les coûts des infrastructures étant de plus en plus élevés, tous les efforts devront être entrepris pour tirer le meilleur parti de ces investissements.

Un territoire en changement

Dans les années à venir, Laval aura aussi à relever plusieurs défis d'aménagement de son territoire. En effet, la Ville devra veiller à l'intégration et à la qualité des aménagements liés à :

- La consolidation de son secteur central (délimité au nord par l'autoroute 440, de part et d'autre de l'autoroute 15);
- La revitalisation des quartiers à proximité des corridors importants de transport en commun;
- La construction d'équipements structurants, dont le nouveau Campus de l'Université de Montréal, le Centre d'expositions horticoles et commerciales de Laval, et la Cité de la culture et du sport;
- La mise en œuvre de la planification détaillée des secteurs adjacents aux stations de métro existantes;
- La planification détaillée des secteurs adjacents aux nouvelles stations de métro⁴.

Pour faire face à l'ensemble de ces enjeux, la Ville se dote d'une vision, d'orientations et d'engagements nécessaires pour poursuivre son développement vers un équilibre urbain, vers une ville plus durable.





NOS INSPIRATIONS

L'urbanisme est une discipline qui s'intéresse à l'aménagement du territoire et qui s'appuie sur une approche multidisciplinaire. Il vise à assurer une harmonisation des activités humaines sur le territoire, tout en tenant compte des besoins des citoyens et des collectivités, ainsi que des caractéristiques des milieux naturels et bâtis⁵.

Les grands courants urbanistiques d'aujourd'hui, tels que le Nouvel Urbanisme, le *Smart Growth* ou le *Transit Oriented Development*, se sont développés en intégrant plusieurs des principes du développement durable : ils tiennent compte à la fois des enjeux sociaux, des enjeux économiques et des enjeux environnementaux dans un souci d'équilibre entre ces trois dimensions. C'est ce que nous appelons l'urbanisme durable.

Vers un urbanisme durable à Laval, vers la démarche *ÉvoluCité*

Si l'urbanisme vise surtout un développement urbain plus efficace et plus économique, le contexte environnemental actuel accroît la pertinence d'une réflexion approfondie sur le mode d'occupation du territoire et ses conséquences. C'est sur cette réflexion commune que s'appuient les grands courants urbanistiques en proposant un développement urbain plus dense et multifonctionnel là où l'offre de transport en commun est forte. C'est aussi pour cette raison que la Ville de Laval poursuit dans la voie de l'urbanisme durable et adopte la démarche *ÉvoluCité*. Le territoire lavallois a atteint une certaine maturité et tous les éléments sont en place pour que soit entreprise cette démarche dont les aménagements susciteront la fierté des Lavallois tant par la qualité de leur conception que par leur impact positif sur l'environnement.

LES GRANDS COURANTS URBANISTIQUES ACTUELS

Nouvel Urbanisme

Le Nouvel Urbanisme se base sur les fondements suivants :

- « les quartiers doivent accueillir des populations diverses et proposer des usages variés;
- les villes doivent être conçues pour faciliter la circulation des piétons, des transports en commun et aussi des véhicules automobiles;
- leur forme doit être définie par des espaces et des bâtiments publics accessibles à tous;
- les espaces urbains doivent être modelés suivant une architecture et un paysage qui mettent en valeur le contexte local quant à l'histoire, au climat, à l'écologie et aux méthodes traditionnelles de construction⁶. »

Smart Growth (croissance intelligente)

« La croissance intelligente est un ensemble de principes d'utilisation et d'aménagement des sols qui visent à améliorer notre qualité de vie, à préserver l'environnement naturel et à économiser de l'argent au fil du temps. Les principes de la croissance intelligente assurent une croissance responsable sur les plans fiscal, environnemental et social et reconnaissent les liens entre l'aménagement et la qualité de vie. La croissance intelligente renforce et enrichit les collectivités en accordant la priorité à la construction sur des terrains intercalaires, au réaménagement et à la protection des espaces verts⁷. »

Transit Oriented Development (développement orienté vers le transport en commun, ou TOD)

« Le TOD conduit à aménager des quartiers denses, multifonctionnels, autour de pôles de transports collectifs. Certains principes et objectifs sont favorisés, tels que la qualité de vie, la diversité et l'accessibilité tant résidentielle que commerciale, les espaces publics, les formes de mobilité douce, la diversité des fonctions créant une animation continue, les services de proximité⁸. »



NOTRE VISION *ÉVOLUCITÉ*

Étant responsable de l'aménagement de son territoire, la Ville de Laval tient à agir dès maintenant pour transformer graduellement le visage de la municipalité et en faire un milieu diversifié, moins dépendant de l'automobile et plus respectueux de l'environnement. Cette volonté acquiert toute sa pertinence dans le contexte actuel, alors que les besoins de la population continue d'évoluer, que la diminution des émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques sont devenues des enjeux incontournables, et que le territoire est vu comme une ressource rare et coûteuse qu'il importe d'optimiser.

Pour maintenir et améliorer la qualité de vie de ses citoyens, la Ville de Laval s'oriente vers le développement de secteurs plus compacts, multifonctionnels et conviviaux qui favorisent le transport en commun et les déplacements actifs, tout en maintenant les objectifs de qualité de l'environnement naturel, du cadre bâti et du design urbain. La Ville de Laval s'oriente résolument vers un urbanisme durable, vers la démarche *ÉvoluCité*.

Pour appuyer son énoncé de vision, la Ville de Laval se dote des six orientations de développement et d'aménagement suivantes :

- 1. Favoriser le transport en commun et les déplacements actifs;**
- 2. Optimiser la densité du cadre bâti et l'utilisation du territoire;**
- 3. Privilégier la mixité des fonctions urbaines;**
- 4. Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la zone agricole;**
- 5. Assurer la qualité du cadre bâti et du design urbain;**
- 6. Prévoir des aménagements respectueux de l'identité du milieu.**

Ces orientations ne pourront avoir un impact sur le territoire que si elles sont planifiées de façon à être mises en œuvre selon une approche intégrée. En effet, elles regroupent des principes communs à l'urbanisme durable qui peuvent être atteints seulement si l'on envisage, lors de la planification, l'ensemble des gestes qui seront accomplis sur le territoire.

1 Favoriser le transport en commun et les déplacements actifs

Se rendre à pied ou à vélo jusqu'à l'épicerie, à l'école ou au restaurant, par exemple, est une bonne façon de se maintenir en santé et de répondre aux nécessités de la vie quotidienne tout en contribuant à la diminution des émissions de GES. Comme il n'est pas toujours possible d'atteindre ces lieux uniquement de façon active, l'utilisation du transport en commun constitue également une option intéressante pour éviter l'utilisation de l'automobile.

Pour encourager les déplacements sans voiture, les aménagements de l'espace public (rues, trottoirs, traverses piétonnes, pistes cyclables, etc.) doivent être sécuritaires et conviviaux, sans quoi il sera toujours plus tentant, voire nécessaire, de prendre son automobile.

2 Optimiser la densité du cadre bâti et l'utilisation du territoire

Pour atteindre un urbanisme durable, le nombre de logements et d'emplois doit être augmenté dans un territoire donné. En effet, un développement urbain compact permet à plus de gens de bénéficier des services d'autobus, de train et de métro, en plus d'optimiser certains investissements publics : le transport en commun, les services et équipements municipaux (réseaux d'aqueduc et d'égouts, rues, trottoirs, éclairage, places publiques, etc.). Cette forme d'aménagement devient donc un choix rentable et responsable.

3 Privilégier la mixité des fonctions urbaines

Plutôt que de séparer l'habitation des lieux d'activités, l'urbanisme durable préconise l'aménagement de quartiers offrant diverses fonctions urbaines. Cette concentration de fonctions permet de délaisser la voiture au profit de la marche et du vélo, car tout devient plus accessible. Par exemple, les lieux de consommation et de divertissement ne sont plus situés à l'extérieur du quartier, ils en sont partie intégrante.

Par ailleurs, ce type d'aménagement nécessite d'offrir différentes formes et catégories d'habitations. De cette façon, chacun trouve dans son quartier le type de logement qui lui convient, selon ses besoins et sa capacité de payer.

4 Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et la zone agricole

La protection et la mise en valeur de l'environnement naturel et de la zone agricole permanente sont essentielles à la qualité de vie des Lavallois. En concentrant le développement dans la zone urbaine, la Ville pourra soustraire ces portions de son territoire aux pressions de la croissance.

À l'intérieur des quartiers, les aménagements doivent aussi être respectueux de l'environnement. En plus de l'utilisation réduite de la voiture, qui contribue à la diminution des émissions de GES, il faut miser sur la création de parcs et la plantation d'arbres, surtout dans les espaces les plus susceptibles de contribuer aux îlots de chaleur (stationnements, boulevards, centres commerciaux, etc.). Il importe aussi de préserver des milieux naturels, afin de maintenir et de mettre en valeur les écosystèmes existants : boisés exceptionnels, habitats fauniques particuliers, flore et espèces végétales d'intérêt, aires de reproduction, etc.





5 Assurer la qualité du cadre bâti et du design urbain

Pour encourager les citoyens à fréquenter les espaces publics et à utiliser un mode de déplacement actif, il faut projeter des aménagements d'une grande qualité, accessibles aux piétons. La ville doit être plus attrayante, notamment avec une attention particulière apportée à l'emplacement des bâtiments, à leur architecture, à l'aménagement paysager et au mobilier urbain. Plus les quartiers seront invitants et adaptés aux déplacements actifs, plus ils seront animés par les gens dans la rue.

La qualité du cadre bâti et du design urbain est aussi très importante dans le redéveloppement des sites existants. En effet, la construction d'un nouveau bâtiment ou la conversion d'un immeuble pour de nouvelles activités doit se faire en harmonie avec les bâtiments déjà en place.

6 Prévoir des aménagements respectueux de l'identité du milieu

Les secteurs de Laval ont tous des caractéristiques qui leur sont propres. Dans une perspective d'urbanisme durable, les aménagements d'un quartier doivent respecter l'identité du milieu.

L'insertion de nouveaux bâtiments dans les secteurs construits doit se faire en tenant compte des particularités des quartiers. De plus, le domaine public (rues, trottoirs, parcs ou places) doit être utilisé de façon à favoriser les aménagements distinctifs, à l'image de la population locale, et la création de lieux d'activités attrayants et dynamiques.



NOS ENGAGEMENTS *ÉVOLUCITÉ*

Pour répondre aux défis du développement de son territoire et pour mettre en œuvre la vision qui en découle, la Ville de Laval s'engage dans une démarche immédiate et intégrée pour un urbanisme durable.

La démarche *ÉvoluCité* repose d'abord sur l'engagement et le leadership de la Ville de Laval. Puisque cette démarche touche l'ensemble de son territoire, la Ville doit agir comme catalyseur auprès de ses partenaires, des intervenants concernés et de la population lavalloise. Elle doit les guider dans ce développement qui modifie la définition même de la qualité de vie en milieu urbain.

Par ailleurs, l'intégration des diverses facettes de l'urbanisme durable (transport, habitation, environnement, aménagement, etc.) doit se faire selon un mécanisme qui permette la concertation et le suivi entre les différents acteurs d'un milieu donné.

Ainsi, la Ville prend les quatre engagements suivants :

- 1. Coordonner l'urbanisme durable à Laval;**
- 2. Planifier en priorité le développement des secteurs clés de la ville;**
- 3. Investir dans le domaine public;**
- 4. Intégrer les citoyens et les partenaires dans la démarche.**

1 Coordonner l'urbanisme durable à Laval

Pour coordonner l'urbanisme durable sur son territoire, la Ville de Laval a créé, en janvier 2011, un **Comité de l'urbanisme durable**. Ce comité, qui regroupe plusieurs services municipaux, a pour principales fonctions :

- D'analyser les documents de planification à venir afin qu'ils respectent la vision *ÉvoluCité* de la Ville⁹. Pour les documents déjà en vigueur, le Comité s'assure que la mise en œuvre est cohérente et respectueuse de l'urbanisme durable¹⁰.
Trois domaines sont particulièrement visés :
 - L'environnement;
 - Le transport;
 - L'aménagement;
- De recommander aux décideurs les actions prioritaires à prendre dans les domaines concernés par l'urbanisme durable, particulièrement celles des secteurs jugés prioritaires;
- De recommander aux décideurs toute étude ou intervention pouvant contribuer à la promotion de la démarche *ÉvoluCité*.

2 Planifier en priorité le développement des secteurs clés de la ville

Les changements en matière d'urbanisme durable ne produiront pas leurs résultats immédiatement. Comme dans toute municipalité plutôt jeune, on peut difficilement, à court terme, compter sur le remplacement du parc d'habitations existant pour faire du territoire une ville durable. C'est surtout en orientant le développement vers des secteurs clés que la vision de l'urbanisme durable pourra être atteinte.

Les secteurs clés de la ville ont pour principale particularité d'être bien desservis par le transport en commun et de présenter un fort potentiel d'implantation de pôles d'activités variées. Ces secteurs clés se regroupent notamment à proximité :

- des stations de métro existantes et des cinq stations de métro projetées¹¹;
- des corridors majeurs de transport en commun;
- des gares Sainte-Rose et Vimont.

La Ville souhaite que ces secteurs clés intègrent la vision *ÉvoluCité*, qu'ils soient des milieux multifonctionnels axés sur les déplacements actifs, et qu'ils se démarquent par la qualité de leur aménagement et du cadre bâti.

L'administration municipale dispose déjà de documents de planification détaillée pour certains de ces secteurs clés. Pour les autres, elle s'engage à élaborer la planification au cours des prochaines années.

UN URBANISME DURABLE DÉJÀ AMORCÉ

Depuis quelques années déjà, la Ville de Laval favorise l'urbanisme durable dans les secteurs clés situés à proximité des stations de métro Cartier et de la Concorde. Elle a ainsi adopté, en 2007, divers programmes particuliers d'urbanisme (PPU) pour se doter d'une planification détaillée de ces secteurs, en privilégiant :

- Un cadre bâti compact, multifonctionnel et convivial;
- Un aménagement favorisant les déplacements actifs et l'utilisation du transport en commun.

De plus, dans le cas de la station de métro de la Concorde, des programmes incitatifs de subventions à la relocalisation d'entreprises et à l'acquisition d'unités de logement ont été créés afin d'accélérer la transformation du secteur. Ces actions ont déjà porté fruit : la construction a commencé dès 2007, sur l'ensemble des sites.



3 Investir dans le domaine public

Pour accélérer la transition vers l'urbanisme durable, la Ville compte investir dans le domaine public. Les investissements municipaux se feront en priorité dans les secteurs clés. Ils démontreront la volonté de la Ville d'agir en matière d'urbanisme durable et ils inciteront les développeurs à emboîter le pas dans cette voie.

La Ville pourra aussi intervenir de manière indirecte, notamment par l'instauration de programmes municipaux d'aide financière et par la modification de certains règlements d'urbanisme. Ces mécanismes seront à établir selon les projets.

En définissant et en annonçant clairement les projets et aménagements à venir, la Ville entend mettre en place les conditions qui favoriseront ces développements.

Des fiches annexées à la présente politique exposent des concepts structurants et porteurs de l'urbanisme durable à Laval. Ces fiches établissent les principes directeurs et illustrent les propositions de développement. Des documents plus détaillés ainsi que l'état d'avancement de chacun de ces concepts et des projets qui en découleront seront accessibles sur le site Internet d'*ÉvoluCité*.

4 Intégrer les citoyens et les partenaires dans la démarche

La Ville de Laval place le mieux-être de ses citoyens parmi les valeurs fondamentales qui la définissent. À cet égard, l'adoption en 2007 de la Déclaration de services aux citoyens témoigne de l'engagement de faire de Laval une organisation municipale exemplaire sur le plan des communications avec la population.

La Ville reconnaît aussi que l'intégration et l'apport des citoyens et des partenaires à la démarche *ÉvoluCité* constituent l'une des pierres angulaires de cette approche. Ainsi, tout en affirmant son leadership dans la mise en œuvre d'*ÉvoluCité*, Laval s'engage à demeurer à l'écoute des besoins et des attentes exprimés par la communauté.

Pour les années à venir, cette démarche mobilisera les forces vives de l'administration municipale. Catalyseur de ce grand chantier, la Ville ne fera pas cavalier seul : elle déploiera les efforts nécessaires pour consolider les réseaux d'échange qui, dans un esprit de concertation, stimuleront la réflexion et les actions des décideurs municipaux, dans le respect des besoins des citoyens et de la vision qui définit la démarche *ÉvoluCité*.

Dans un premier temps, la démarche doit être communiquée. À cette fin, la Ville a créé un site Internet sur lequel seront diffusés la politique, les concepts d'aménagement, les études, les investissements municipaux et les projets concernant l'urbanisme durable. De plus, les citoyens pourront y laisser leurs commentaires et toutes idées concernant les actions qui découleront de la démarche *ÉvoluCité*.

Dans un second temps, selon la nature des projets présentés et des besoins exprimés, des échanges seront prévus sous différentes formes et sur diverses tribunes. De plus, la Ville favorisera les initiatives locales de communication qui s'inscriront dans l'esprit de la démarche *ÉvoluCité*.





VERS UN ÉQUILIBRE URBAIN

Avec les défis que posent la croissance démographique des vingt prochaines années et la nécessité de réduire les émissions de GES, planifier différemment le développement d'une ville de l'importance de Laval constitue un enjeu majeur. Dans la foulée des gestes accomplis depuis le début du nouveau millénaire – notamment avec l'arrivée du métro sur son territoire –, Laval entreprend maintenant une démarche colossale, au terme de laquelle la municipalité se positionnera au rang des grandes villes internationales qui ont choisi l'urbanisme durable pour mode de développement.

À Laval, les acquis du passé se conjugueront désormais à une nouvelle approche de développement urbain dans plusieurs secteurs clés de son immense territoire. Les années à venir verront s'élaborer des projets où le métissage économique et humain sera favorisé, et où les espaces publics, plus nombreux et invitants, feront une place aux axes piétonniers et cyclables, à un design urbain recherché et à un mode de vie plus actif.

Bien encadrés par une réglementation d'urbanisme, les aménagements qui porteront le sceau de la démarche *ÉvoluCité*, ainsi que les choix que fera la Ville en matière de transport en commun et de protection de l'environnement respecteront les besoins des citoyens de tous les âges, des commerçants et des visiteurs. Projet après projet, Laval changera de visage et augmentera la vitalité de ses quartiers. La Ville pourra ainsi offrir à la communauté un milieu de vie enviable, où prédomine l'équilibre urbain.

La Politique de l'urbanisme durable de Laval est le premier geste d'une démarche évolutive, la démarche *ÉvoluCité*.





RÉFÉRENCES DES NOTES DANS LE TEXTE

¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. « Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031 », p. 8. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives_demo_MRC.pdf

² COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. « Portrait des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal », rapport final, 05-20436, septembre 2010, p. 3-7. http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20100922_rapportTecsult_GES.pdf

³ VILLE DE LAVAL. « Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels », 4 novembre 2009, p. 10. http://www.info.ville.laval.qc.ca/wlav2/docs/folders/portail/fr/administration/grandes_politiques/document/politique_milieu_naturel_4_novembre.pdf

⁴ Pour plus d'informations, se référer à la fiche *Prolongement du métro : 5 nouvelles stations*.

⁵ ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC. « Un urbaniste à votre service », p. 3. <http://www.ouq.qc.ca/documents/UE00-Urbanisteavotreservice.pdf>

⁶ CONGRÈS POUR LE NOUVEL URBANISME. « Les principes du Nouvel Urbanisme » (extrait). <http://www.cnu.org/sites/www.cnu.org/files/Charte-francais.pdf>

⁷ CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA. http://www.cagbc.org/AM/Template.cfm?Section=La_croissance_intelligente

⁸ URBATOD. « Transit Oriented Development », Université du Québec à Montréal, 2006, p. 2. http://www.forumurba2015.com/4_urbatod/4.2_urbatod_2006/tod/Transit_Oriented_Development.pdf

⁹ Parmi les documents à venir :

- Réalisation de la mise à jour des études de planification en transport pour le territoire de la ville de Laval - Horizon 2030;
- Plan de mobilité durable;
- Plan de mobilité active;
- Étude du plan directeur du réseau cyclable;
- Étude des projections de développement sur le territoire de Laval.

¹⁰ Parmi ces études :

- Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval;
- Politique de conservation des milieux naturels d'intérêt;
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) - Secteur de la station de métro Cartier;
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) - Secteur de la station de métro Concorde;
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) - Corridors d'accès à la station de métro Cartier.

¹¹ En 2009, les villes de Laval, Longueuil et Montréal ont signé un protocole d'entente visant à demander au gouvernement du Québec de retenir le prolongement du réseau métropolitain de métro comme la priorité métropolitaine incontournable. Pour le territoire lavallois, le protocole d'entente soutient le bouclage de la ligne orange avec l'implantation de cinq nouvelles stations de métro.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Alariephoto : page 12 et 20.

Danielle Raymond : page 18. *Les Visiteurs* (2004), Gaëtan Therrien, œuvre intégrée à la collection de la Ville de Laval.

Francesco Bellomo : page 17.

Marc-Antoine Charlebois : pages 7 et 33. Gilles Vaillancourt, maire de Laval est photographié devant la station de métro Montmorency. La photographie du directeur général de la Ville de Laval, Gaëtan Turbide, a été prise au Centre INRS-Institut Armand-Frappier.

Sylvain Majeau : pages 9, 23, 27 et 28.

PRODUCTION

Coordination du Comité de travail et rédaction de la publication : Service de l'urbanisme

Coordination de la publication : Service de la vie communautaire, de la culture et des communications

Conception graphique et infographie : Division des communications et des relations avec les médias et Les Créateurs

Révision et correction d'épreuves : Édith Sans Cartier

Impression : Imprimerie Gibraltar

La Politique de l'urbanisme durable de Laval est disponible en format PDF sur le site : www.evolucite.com

An english version is also available on Laval Web site www.evolucite.com

ISBN

Édition française imprimée : 978-2-923478-57-9

Édition française WEB : 978-2-923478-58-6

Dépôt légal, 2^e trimestre

Bibliothèque et Archive du Québec, 2011

Bibliothèque et Archive du Canada, 2011

Ville de Laval
Case postale 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec)
H7V 3Z4
www.ville.laval.qc.ca

